



33^{ème} RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS PEA COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

24 et 25 août 2024

www.rallyeduboulonnais.fr



33^{ème} Rallye Régional du Boulonnais PEA

C.C. Desvres-Samer

24 et 25 août 2024

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2024.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Ouverture des engagements	Dès réception du Visa
Clôture des engagements	LUNDI 12 AOUT 2024 à minuit
Distribution du Road-Book	Le dimanche 18 août 2024 de 09h00 à 12h00 Le samedi 24 août 2024 de 08h00 à 10h00
Reconnaisances (panachage autorisé)	Le dimanche 18 août 2024 de 10h00 à 18h00 Le samedi 24 août 2024 de 09h00 à 15h00
Vérifications administratives à la prise du roadbook (venir avec vos photocopies des documents)	Le dimanche 18 août 2024 de 09h00 à 12h00 Le samedi 24 août 2024 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Le samedi 24 août 2024 de 15h30 à 20h30 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER Accès obligatoire par le parc d'assistance puis par la Rue du Breuil. Avant les vérifications techniques, les voitures passent sur le podium pour une interview par le speaker.
Mise en Parc fermé	Obligatoire à l'issue des vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le samedi 24 août 2024, à 19h30 - Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés & Publication des heures et ordres des départs	Le samedi 24 août 2024, à 22h00, au Tableau d'affichage officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER et/ou au tableau d'affichage numérique PKSoft <i>Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.</i>
Départ du Rallye pour le 1 ^{er} VHC	Le dimanche 25 août 2024 à 08h45 au CH0, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Arrivée du Rallye pour le 1 ^{er} VHC	Le dimanche 25 août 2024 à 15h45 au CH3A
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après le pointage de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire

Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & vérifications administratives	Café de la Mairie - PMU, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications administratives	A la prise du roadbook, lieu comme ci-dessus (PMU)
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel	A l'entrée principale de la Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin - 62830 SAMER Et/ou A l'entrée principale de la Mairie de Samer, Place Foch Et/ou
Tableau d'affichage dématérialisé	Tableau d'affichage dématérialisé sur https://pksoft.fr
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER Remarque : parking en pente, prévoir cale !!!! L'organisation décline toutes responsabilités.
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité « Les Lavandières », sur les parkings à proximité du stade Jean Basilien Rue de Longuerecques comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette Place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).
Parc de Regroupement	Place du Maréchal Foch – 62830 SAMER
Parc des Dédicaces	Place Léon Blum – 62240 DESVRES
Vérifications finales	Au Parc Fermé ou au Garage du Centre Technique Municipal de la Ville de Samer – 751 Rue de Desvres – 62830 SAMER

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT **Organisateur Administratif** organise le 24 et 25 août 2024 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **Organisateur Technique** une épreuve :

33ème RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS C.C DESVRES-SAMER PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **27/05/24** sous le numéro **2324** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **380** en date du **27/05/24**



Comité d'Organisation

Président	M. Julien GRESSIER
Membres	M. Michaël LACHERE, Vice-président Mme Ingrid JOVE, Trésorière Mme Adélaïde GRESSIER, Secrétaire, responsable des officiels M. Yohann ROUBLIQUE, Secrétaire adjoint, responsable des partenaires Les membres du Comité Directeur de l'ACCO M. Le Président de la Communauté de Communes Desvres/Samer M. Le Maire de Samer M. le Maire Honoraire de Samer M. Martel, M. Bally, M. Louvet, M. Vanroekeghem, Adjoints Mairie Samer Mesdames, Messieurs les Maires des communes traversées
Siège social	ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE) 84 Place du Marechal Foch (Mairie) 62830 SAMER Téléphone : 06 80 56 66 26 ou 06 59 42 07 43 Mail : autoclubcoteopal@aol.com Site : www.rallyeduboulonnais.fr Facebook : ACCO- Rallye du Boulonnais - CCDS
Permanence pendant le Rallye	CAFE DE LA MAIRIE – PMU « Chez David » Place du Maréchal Foch 62830 SAMER Téléphone : 06 80 56 66 26 ou 06 59 42 07 43

Organisateur technique

Nom : Auto Club Côte d'Opale - ACCO

Siège social : 84 Place du Marechal Foch (Mairie) – 62830 SAMER – autoclubcoteopal@aol.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559 0102)
Présidente Collège Commissaires Sportifs	Mme Colette LEBET (7042 0108)
Membres Collège Commissaires Sportifs	M. Serge FAUVEL (2517 1507) Mme Véronique PIGOT (112507 0112)
Secrétaire du Collège	M. Francis CLEMENT (40400 0112)
Directeur de course Général	M. Thomas LEMIRE (35253 0111)
Directeur de course adjoint	M. Michaël LACHERE (58237 0112)
Directeur de course délégué pour le rallye V.H.C.	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Gestion de la Géolocalisation au PC	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Directeur de course déléguée aux vérifications	M. Franck MARIE (5847 1318)
Adjoint à la direction de course au PC	M. Franck MARIE (5847 1318) (En attente)
Adjoints à la direction de course sur les ES	M. Julien MEURET (314009 0111) M. Patrick JOVE (128187 0112)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Adjoint à la direction de course 00 V.H.C.	M. Jean-Marc ROGER (3257 0114)
Adjoint à la direction de course 00 MODERNE	(En attente)
Véhicule Autorité	M. Julien GRESSIER (161143 0111) M. Laurent BIGAND (49681 0112)
Commissaire technique Responsable V.H.C.	M. Marc RICHE (2261 0116)

Commissaire technique Responsable Moderne	M. Jean-Michel DESSE 5538 0116)
Commissaires techniques Moderne	M. Régis THILMANY (110645 0111) M. Stéphane LEULLIETTE (10739 0112) M. Denis THUILLIER (17953 0112) M. Michel LEBEAU (8842 0116) M. François GODET (173824 0112) M. Yves VANACKERE (16710 0116) M. Olivier PIERQUIN (234005 0116) M. Nassim Chakib BENAMAR (332781 0102)
Chargé des Relations avec les Concurrents (Responsable)	M. Patrick GRENIER (220147 0112)
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme Angélique GODEFROY (248557 0114) Mme Sonia MAURER (260656 0116)
Responsable de la Presse	M. Gilles GUILLON
Classement informatique et liaison radio	Ligue des Hauts-de-France, Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	M. François LANGLET (1559 0102)
Juges de faits Equipe 2	Mr Jean-François ROUSSELLE (2589 0116) Mme Annick NARGUET (1585 0101)
Juges de faits Equipe 1 (responsable)	Mr Jean-Pierre LENGLET (179793 0108) Mme Isabelle LENGLET (209808 0108)
Speaker	M. Maxime FOURNEZ

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée (PEA) compte pour la Coupe de France des Rallyes Coeff. 2, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le Challenge de l'ASA DU DETROIT, le Challenge ACCO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués **pour les vérifications techniques** qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation www.rallyeduboulonnais.fr ou sur la page Facebook ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS.

Les vérifications techniques se dérouleront sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER.

Vérifications administratives à la prise du roadbook	Le dimanche 18 août 2024 de 09h00 à 12h00 Le samedi 24 août 2024 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Le samedi 24 août 2024 de 15h30 à 20h30 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER

Les vérifications finales seront effectuées : au Parc Fermé ou au Garage du Centre Technique Municipal de la Ville de Samer – 751 Rue de Desvres – 62830 SAMER. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 62 € TTC.

MERCI DE PREVOIR LES PHOTOCOPIES NECESSAIRES POUR LA PRISE DU ROADBOOK (permis et licence pour le pilote et copilote / 1^{ère} page passeport technique) et CHEQUE CAUTION GEOLOCALISATION.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes 2024.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 33^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 12 août 2024 à minuit, – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : ACCO – Mme GRESSIER Adélaïde – 92 Rue de Neufchâtel– 62830 SAMER** ou par mail autoclubcoteopal@aol.com mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus (165 MODERNES + 15 VHC)**. Si le nombre de VHC est inférieur à 15 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages sur liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : **360 € (340 € + 5 € « en régional pour le challenge commissaires de la Ligue » + 10 € « géolocalisation » + 5 € « reversés à l'association TELOMERO dont l'ACCO est parrain pour la recherche contre une maladie génétique rare la TELOMEROPATHIE »)**.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
- La somme de 5 € est exclusivement affectée aux Challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et la somme de 10 € pour l'entretien du matériel de la géolocalisation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement soit 360 €**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire pour l'équipage
- Licence du Pilote
- Licence du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

En cas de forfait :

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par écrit parvienne à l'organisateur avant le début des vérifications sur l'adresse mail suivante : autoclubcoteopal@aol.com

La retenue sera : (*application de l'article D des Prescriptions Générales 2024 FFSA*)

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1P. *Ordre de départ.* Conforme au règlement standard FFSA 2024.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes 2024.

Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 23 août 2024 à partir de 12h00.

Il n'y a pas de placement prévu par l'organisation.

L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, Parking « haut » de la salle Lemanski, sur les parkings à proximité du stade Jean Basilien Rue de Longuerecques, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits.

La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

Il ne sera admis **qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ.** L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement

standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.1 Parc d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur tous les parcs.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : L'Organisateur met à la disposition des équipages, des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'Organisateur.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES. Conforme au règlement standard FFSA 2024.

4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre élément de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au PODIUM avant les contrôles techniques, **contre une caution (en chèque à l'ordre de : ACCO - AUTO CLUB COTE D'OPALE ou en espèce de 200€)**. Le traceur sera installé dans chaque voiture selon les recommandations des commissaires techniques.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'Organisateur et la Ligue.

Le matériel de fixation du traceur dans la voiture sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Le montage ne nécessite aucun perçage, ni collage.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Ils seront mis en marche dans le parc fermé par le responsable du rallye et ne seront ensuite plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendu dans les meilleurs délais au P.C. du rallye (SALLE POLYVALENTE CLAUDE BAILLY - RUE JEAN MOULIN - 62830 SAMER), ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve (un chargé des relations avec les concurrents ou à un commissaire technique).

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **DES LE LUNDI SUIVANT L'EPREUVE** en COLISSIMO à l'adresse suivante :

M. Sébastien DUFRENNE, 15 bis Rue Noire 62650 PREURES

Dans le cas où le traceur ne serait pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50 €.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2024.

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier qui sera remis à la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 33^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer représente un parcours de 98,380 km. Il est divisé en 1 étape et 2 sections. Dimanche 25 août 2024. Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,830 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	Golden Palace – Couvertures des 7 Vallées	13,050 km	1 fois	13,050 km
ES 2	DBS Distribution – C.C. Desvres-Samer	6,500 km	1 fois	6,500 km
ES 3 (version longue ES1 + ES2)	Chrétien Bâtiment – Ville de Samer	20,280 km	1 fois	20,280 km
		TOTAL =		39,830 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2024.

6.2.1P.

Les reconnaissances auront lieu (panachage autorisé) :

Le dimanche 18 août 2024 de 10h00 à 18h00
Le samedi 24 août 2024 de 09h00 à 15h00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de **3**.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autre que ceux homologués routes et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants fournis par l'organisation identifiés « RALLYE DU BOULONNAIS + NUMERO DE COURSE » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs pour les commissaires :

- Commissaire de route : combinaisons « orange »
- Chef de poste : chasubles

7.3.5P. Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2024.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable. Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route, ne peut tirer profit de cette mesure. Le ou les responsable(s) de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

7.5.17.P SECURITE DES CONCURRENTS

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent qui abandonne de prévenir le plus rapidement possible le PC COURSE.

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement au : **03.21.81.47.19**

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.18.1P. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation FFSA 2024.

7.5.19.P CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE ou un MOYEN DE RALENTISSEMENT, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2024.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2024.

ARTICLE 10P.PRIX

Conforme au règlement standard FFSA 2024.

Prix (€) : les primes seront versées par virement bancaire. Se reporter à la feuille d'engagement afin d'y compléter les informations nécessaires. Aucun chèque ne sera envoyé par courrier postal. Les prix en espèces ne sont pas cumulables afin de récompenser un maximum d'équipage.

Classement général

1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
1 coupe + 340 €	1 coupe + 240 €	1 coupe + 180 €

La remise des trophées et coupes pour le classement général aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place Foch – 62830 SAMER.

Il n'y aura pas de remise de coupes pour les groupes et les classes.

<u>Classement par classe</u>	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	6^{ème}
+ de 15 partants	260 €	200 €	100 €	50 €	50 €	50 €
De 11 à 15 partants	260 €	200 €	100 €	50 €	50 €	50 €
De 6 à 10 partants	200 €	100 €	50 €			
De 4 à 5 partants	140 €	70 €	50 €			
Minimum de 2 partants	100 €					
<u>Classement féminin</u>	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}			
De 6 à 10 partants	330 €	200 €	100 €			
De 4 à 5 partants	200 €	100 €				
Minimum de 2 partants	100 €					
<u>Prime spéciale* non cumulable</u>						
1 ^{er} Jeune de moins de 25 ans	200 €					
1 ^{er} équipage classé 100% ACCO (pilote et copilote à jour de cotisation 2024 à la date du rallye)	200 € (*)					

(*) non cumulable avec les primes par classe et non cumulable avec la remise du challenge 2023 ACCO.

La remise des prix numéraire sera évolutive en fonction du nombre de partants :

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 50% des primes.

Si plus de 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 100% des primes.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts-de-France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.rallyeduboulonnais.fr (site officiel du rallye)
- 4) www.ffsa.org (site FFSA)
- 5) www.pksoft.fr (classement et tableau d'affichage numérique)
- 6) ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS (page Facebook du rallye)

